

## Mgr Fernando Arêas Rifan, de Rio à Rome

Author : spo

Categories : [Informations](#)

Date : 4 octobre 2010

Mgr Fernando Arêas Rifan, évêque de l'Administration apostolique Saint-Jean-Marie Vianney était la semaine dernière à Rome dans le cadre de la visite *ad limina* des évêques du Brésil. À ce titre, il a rencontré le Pape Benoît XVI en audience privée, le 27 septembre dernier. La veille, il avait célébré la messe à Rome en la paroisse Ss.ma Trinità dei Pellegrini, desservie par la Fraternité Saint-Pierre. Avant de s'envoler pour Rome, Mgr Rifan avait également célébré la messe à la cathédrale de Rio de Janeiro.

Sur son [site](#), l'abbé Aulagnier rappelle également le texte de Mgr Rifan publié dans *La Nef*, appelant à une union de tous les traditionalistes, et dressant à ce sujet une liste de conditions à remplir. L'un de ses points, précise :

« nous ne pouvons pas “non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres”. »

Plus loin, il précise encore :

« II. 1 : Liberté, au jugement des autorités compétentes, pour adopter ou non les adaptations liturgiques approuvées par l'Église pour la forme extraordinaire du Rite Romain (celles de 1965, par exemple).

II.2 : Liberté pour inclure ou non de nouveaux saints dans le calendrier (cf. Motu proprio Summorum Pontificum).

II. 3 : Liberté pour adopter ou non, même s'il est vrai qu'on désire sa réforme, le nouveau calendrier.

II.4 : Liberté pour adopter ou non le vernaculaire dans certaines parties de la Liturgie, surtout dans les lectures.

II.5 : Liberté pour adopter ou non, même s'il est vrai qu'on désire sa réforme, le nouveau lectionnaire.

II.6 : tout en conservant comme propre et préférée la Liturgie Romaine dans sa forme extraordinaire, liberté pour, dans des circonstances déterminées, et conformément au principe établi aux n° I.3, I.4.a) et I.4.d), participer ou non, à titre extraordinaire, à un autre rite ou forme approuvée par l'Église, et même pour concélébrer ou non avec ceux qui les célèbrent. »

Si l'on voit bien l'esprit de soumission à l'autorité romaine et à la volonté de communion avec elle, on peut trouver quand même étrange et peu liturgique de voir un évêque promouvoir le libre choix en matière liturgique alors que Rome a spécifié que la célébration de la forme extraordinaire devait se faire en suivant et en respectant les livres liturgiques de 1962.